

RAPPORT N° 95/6-40
au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 1995
BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Afin de réaliser les réajustements nécessaires aux inscriptions du Budget Annexe de l'Eau, je vous demande de m'autoriser à procéder aux modifications détaillées dans les tableaux en annexe.

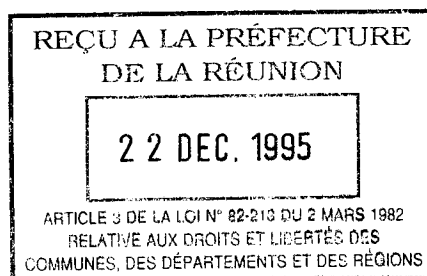
Celles-ci se traduisent par les mouvements budgétaires suivants :

0 F pour la Section d'Investissement,
- 3 000 000 F pour la Section d'Exploitation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/6-40
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995**

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 1995
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-40 du Maire ;

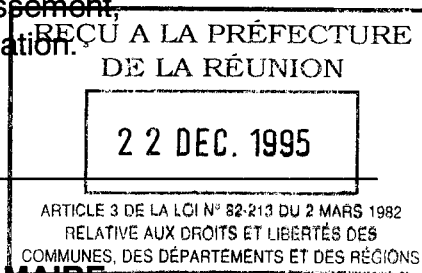
Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial BRETAGNE, présenté au nom de la Commission, Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à procéder à la Décision Modificative n° 2 au Budget Annexe de l'Eau de l'exercice 1995 qui se traduit par les modifications suivantes détaillées en annexe :

0 F pour la Section d'Investissement,
- 3 000 000 F pour la Section d'Exploitation.



Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **21 DEC.** 1995



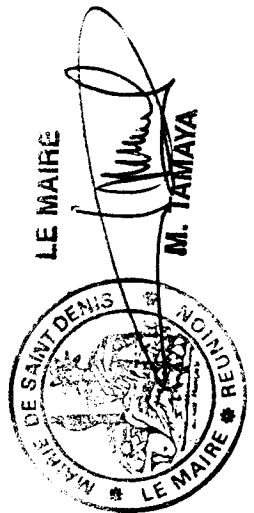
LE MAIRE
Michel TAMAYA

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2/95

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
005 131202 164	Prélèvement sur recettes de fonctionnement Subvention Etat pour opérations AEP Emprunts		-2 975 000,00 -325 000,00 3 300 000,00
TOTAL	0,00	0,00



LE MAIRE
(Signature)
M. TAMAYA

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

22 DEC. 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 80-513 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

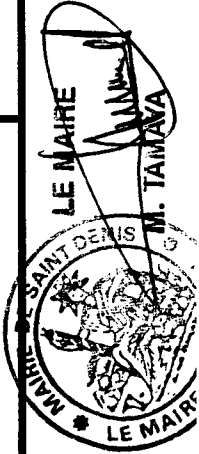
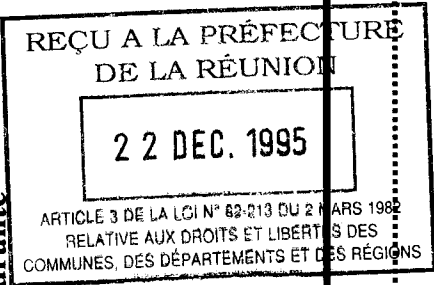
Vu par le Conseil Municipal
en séance du 15 DEC. 1995

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2/95

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Exploitation

COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
006	Autofinancement de la section d'investissement	-2 975 000,00	
658	Charges diverses de gestion courante	-30 000,00	
661	Intérêts des emprunts	5 000,00	
7012	Taxes et redevances		-3 000 000,00
TOTAL	-3 000 000,00	-3 000 000,00



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 15 DEC. 1995